



# BULLETIN MUNICIPAL DE SAINT-DIVY n°403 de Samedi 29 janvier 2011

## FEVRIER 2011

### ETAT CIVIL

#### ★ Naissances

- Lucie DETOC, 9 Kerhervé, le 14 décembre
- Morgane LEZIN, 12 route du Valy Lédan, le 17 décembre
- Tess GOURIOU, 3 rue des Myosotis, le 3 janvier
- Chloé DINCUFF, 12 rue des Myosotis, le 6 janvier

### DEMOGRAPHIE COMMUNALE

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>NAISSANCES</b>	13	13	13	18	28
<b>MARIAGES</b>	9	8	8	6	7
<b>DECES</b>	2	2	8	1	5

En 2010, sur les naissances, on compte 14 filles et 14 garçons.

### URBANISME

#### EVOLUTION DES PERMIS DE CONSTRUIRE

	2006	2007	2008	2009	2010
<b>MAISONS NEUVES</b>	1	19	6	6	20
<b>AUTRES</b>	11	14	7	9	9

#### ★ Demande de Déclaration Préalable

- André LE BEC, Goarémic Extension maison

#### ★ Accords de Déclaration Préalable

- Dominique DIVERRES, 13 rue du petit bois Marquise
- Patrick GOURIOU, Kerescar Panneaux photovoltaïques
- Florence QUILLIVERE 10 rue Châteaubriand Modification ouvertures
- Jean-Philippe BABAU, Guern ar land Véranda

#### ★ Demandes de Permis de Construire

- LUNVEN/LOAEC, Clos de Lésivy Maison
- Patrice ELLIOT, Clos de Lésivy Maison
- Franck LALANDE, 28 route du Valy Lédan Maison

#### ★ Accords de Permis de Construire

- COZ/PONDAVEN, Clos de Lésivy Maison
- Marie-Laure KERMOAL, 14 Kéravel Maison
- Sébastien GUERMEUR, 11 rue des Bleuets Extension maison

### COURSE PEDESTRE LE 20 FEVRIER 2011

#### REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION

A l'occasion des foulées de St-Divy, la circulation sera réglementée le **dimanche 20 février 2011**.

La circulation sera :

#### A) interdite :

- de 9 h à 18 h : Place du bourg – Rue Charles de Gaulle et Street Nevez
- de 13 h à 18 h : Rue du Kef – Place de l'église – Rue de Penfeunteuniou

#### B) réglementée entre 13 h et 18 h :

- Rue Street Névez – du Kef à Baradozic – Lost-Ar-C'hoat – Enez-Coat – Kerhuel – Route de Guipavas – Penquer – La Haye – Street Zoun

Le stationnement sera interdit : Rue du Château

Une déviation sera mise en place de 9 h à 18 h par Rue du Château, Route de Pen Ar Pont, Rue Chateaubriand.

Durant la course, les chiens doivent être tenus à l'attache.

### MENU DE LA CANTINE (à titre indicatif)

<b>L.31.01</b>	Salade Capri/Goulash bœuf-Frites/Fruit
<b>M.01.02</b>	Duo râpés/Tomate farcie-Riz/Yaourt sucré
<b>J.03.02</b>	Velouté légumes/Lentilles à la berrichonne/Fruit
<b>V.04.02</b>	Salade sicilienne/Filet hoki-Julienne légumes/Crêpe chocolat
<b>L.07.02</b>	Macédoine légumes/Rôti filet dinde-Torsades/Fruit
<b>M.08.02</b>	Salade Alaska/Jambon grill-Haricots/Crème dessert chocolat
<b>J.10.02</b>	Pizza/Bœuf bourguignon-Carottes/Compote pommes bananes
<b>V.11.02</b>	Salade d'agrumes/Dos colin-Pommes noisette/Gélinifé vanille
<b>L.14.02</b>	Coquillettes monégasques/Poulet-Printanière légumes/Fruit
<b>M.15.02</b>	Demi-pamplemousse/Colin-Riz/Mousse au chocolat au lait
<b>J.17.02</b>	Velouté légumes/Raviolis gratinés/Fruit
<b>V.18.02</b>	Carottes râpées/Paupiette veau-Haricots verts/Semoule au lait
<b>L.21.02</b>	Betteraves/Bœuf braisé-Petits pois carottes/Yaourt pulvé
<b>M.22.02</b>	Pâté campagne/Colin d'Alaska-Purée pommes de terre/Fruit
<b>J.24.02</b>	Salade printanière/Cassoulet maison/Ananas au sirop
<b>V.25.02</b>	Salade coleslaw/Filet poulet-Poêlée légumes/Gâteau basque

### SECRETARIAT DE LA MAIRIE

☎ 02.98.20.20.90 - Fax : 02.98.20.29.18

e-mail : [mairie-st-divy@wanadoo.fr](mailto:mairie-st-divy@wanadoo.fr)

Site internet : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr)

Horaires d'ouverture : du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 17 h 00 - Samedi de 9 h 00 à 11 h 45

La lecture du bulletin municipal peut aussi s'effectuer à partir du site internet de la commune : [www.saint-divy.fr](http://www.saint-divy.fr) sous la rubrique VIE MUNICIPALE

## INFOS DU MOIS

### RECENSEMENT MILITAIRE

Modalités de recensement des françaises et des français nés en février 1995

Les jeunes gens et jeunes filles sont tenus de se faire recenser en mairie dès leurs 16 ans révolus. Les jeunes sont donc invités à passer en mairie, munis du livret de famille des parents.

### ANALYSES D'EAU DU RESEAU PUBLIC

Analyses effectuées le 30/11/2010 et le 22/12/2010 -Eau conforme aux normes de qualité. Teneur en nitrates de 39 mg/l – 36 mg/l

**PROCHAIN BULLETIN LE SAMEDI 26 février**  
Annonces à déposer en Mairie pour le lundi 14

# CONSEIL MUNICIPAL DU 16 DECEMBRE 2010

Le conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Jean Jacques COZIAN, Maire.

## DIAGNOSTIC DE CONSOMMATION D'ENERGIE

Un diagnostic de consommation d'énergie a été commandé par la commune à Energence, organisme spécialisé dans ce domaine. Ce diagnostic met en évidence les actions menées par la commune pour réduire les consommations d'énergie dans les installations communales (moins 6 % en 3 ans toutes énergies confondues, malgré l'augmentation des surfaces des locaux et l'augmentation des points lumineux de l'éclairage public). Il met en évidence les locaux les plus énergétivores (la cantine/garderie, en raison des problèmes de chaudière) et les plus économes (la mairie). Il préconise les actions à mettre en œuvre pour réduire encore plus les consommations.

## **INFORMATIONS**

### REALISATIONS DEPUIS LA DERNIERE REUNION DU CONSEIL

- Les travaux de construction des nouveaux locaux de l'école Jean de la fontaine sont lancés.
- Une structure de jeux a été installée dans l'ancien terrain de football. Son emplacement répond à un Schéma global d'aménagement ultérieur de cet espace.
- L'équipement informatique « Ecole numérique » a été installé à l'école Jean de La Fontaine.
- Le permis de construire du hangar communal a été délivré.
- Concernant l'étude du schéma directeur des eaux pluviales, une subvention de 6 025 € soit 50 % de son coût a été notifiée par l'agence de l'Eau. L'étude peut désormais commencer.
- L'étude zones humides est en cours d'élaboration. Elle est réalisée dans le cadre du schéma d'aménagement des eaux du bassin de l'Elorn et celui du bassin versant de l'Aber Wrac'h.

## CANTINE/GARDERIE - Problèmes de chauffage

Les anomalies décelées dès la mise en service de la chaufferie persistent, malgré une attention soutenue des conditions de chauffage des locaux, on observe une consommation excessive de gaz et une usure prématurée des pompes d'alimentation des circuits de chauffage (2 pompes hors d'usage et 2 autres sur lesquelles pèsent de fortes présomptions de limite d'usure).

Une expertise de l'installation est en cours auprès d'un organisme compétent, afin de définir les causes des dysfonctionnements, d'établir, s'il y a lieu, les responsabilités et permettre le cas échéant d'exercer l'action en responsabilité.

## CONSULTATIONS DU SITE INTERNET DE LA COMMUNE

Le site Internet connaît un bon taux de consultations puisqu'on dénombre une augmentation constante du nombre mensuel de visiteurs qui passe de 1 353 depuis la refonte du site en juillet à 2 265 le mois de novembre dernier.

## RAPPORT D'ACTIVITES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Il est présenté en séance. Il peut être consulté en Mairie ou sur le site de la Communauté de Communes.

## BILAN 2010 DE LA CHARTE DE DESHERBAGE

La commune a conclu une charte de désherbage avec comme objectif la réduction, voire à terme la suppression totale de l'emploi de désherbants dans les espaces publics. A cet effet, un plan de désherbage distinguant les zones selon leur degré de sensibilité a été dressé. Un plan annuel est établi avec des objectifs et un suivi de réalisation. Il s'avère que les objectifs de l'année sont atteints et que par conséquent, la consommation de produits phytosanitaires a fortement diminué. Les points où on les utilise encore sont les terrains de football et les cimetières.

La commune a fait l'acquisition d'une machine à nettoyer les caniveaux. Rien n'empêche non plus, au contraire, les particuliers à procéder à des désherbages manuels ou thermiques devant leur propriété, comme le prévoit un arrêté municipal, vu que la commune ne fait pas payer de taxe de balayage. Il est à noter d'ailleurs, que dans certains quartiers, les habitants le pratiquent déjà.

## **DECISIONS**

### 1. REVISION DU PLU DE BMO

BMO projette de réviser son PLU et demande si la commune souhaite être consultée. Considérant les orientations susceptibles d'intervenir dans le secteur proche de la commune, le Conseil municipal demande à être consulté.

### 2. VENTE DE TERRAINS M et Mme CORRE

Lors du découpage parcellaire n°2181, afin de permettre la construction de deux lots dans ce terrain, il avait été convenu de réaliser un projet global de cette zone. Ce projet d'aménagement prévoyait un passage entre les deux lots, en vue de desservir ultérieurement un lotissement dans cette zone. Aujourd'hui, la réalisation des quatre lotissements du Kef est légèrement différente de ce qui avait alors été imaginé et il n'y a pas besoin de passage entre les deux propriétés. La surface cadastrale de cette parcelle (section n° 1883 est de 125 mètres carrés).

Monsieur et Madame CORRE, riverains de cette parcelle, acceptent d'en faire l'acquisition.

Considérant la similitude avec une situation récente, la Commission des finances propose la cession au prix de 15 € le mètre carré, à valoir sur la surface cadastrale, prix sur lequel les acquéreurs sont d'accord.

Le Conseil municipal approuve par 14 voix pour et une abstention (Monsieur Corre concerné par le projet) et autorise le Maire à signer les actes nécessaires à la cession aux conditions énoncées ci-dessus.

## Bouygues Télécom

Bouygues Télécom a manifesté un intérêt à implanter une antenne de 40 mètres en contrebas de la zone de Penhoat, dans la partie non occupée, au Nord Est situé en bordure de la voie Express. La surface nécessaire est d'environ 600 mètres carrés, au prix forfaitaire de 10 000 €.

Ce terrain n'est d'aucune utilité pour la commune, puisque situé hors zone industrielle et se trouve dans la zone d'inconstructibilité (hors les équipements d'utilité publique telle qu'une installation de téléphonie).

Le Conseil municipal, par 14 voix pour (1 abstention MC Fristch) approuve la vente aux conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.

## Monsieur et Madame BERTHOU

Monsieur et Madame BERTHOU - Rue des Ajoncs ont manifesté le souhait d'acquérir une parcelle du délaissé de terrain situé entre le terrain N°1 et leur propriété. Cette surface, d'environ 100 mètres carrés n'est pas d'utilité pour la commune. Rien ne s'oppose à la cession.

Considérant la similitude avec les situations précédentes, il est proposé de réaliser la cession au prix de 15 €/le mètre carré, à valoir sur la surface qui sera définie par un document d'arpentage, prix sur lequel les acquéreurs sont d'accord. Les frais de géomètre seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil municipal approuve la vente aux conditions ci-dessus et autorise le Maire à signer les actes s'y rapportant.

## 3. DECISIONS MODIFICATIVES BUDGETAIRES

Budget Assainissement : Il convient de provisionner le chapitre 014 (art701) de la somme de 300 € pour constater le paiement de la redevance pollution qui doit figurer à ce compte.

## 5. TARIFS 2011

### TARIFS DE LA SALLE POLYVALENTE

Salle polyvalente : L'analyse des coûts de fonctionnement de la salle polyvalente fait apparaître une évolution des frais fixes de 4.40 %, consécutive, pour une bonne part à la majoration du prix du gaz. Les prévisions de l'année 2011 font apparaître une augmentation de 6 % de la seule part de l'électricité. Après examen par la commission des finances, il est proposé d'appliquer pour l'année 2011, une majoration uniforme de 3 % sur les tarifs de mise à disposition de la salle. Il est à noter que les recettes de location couvrent à peu près les dépenses de fonctionnement.

Le Conseil municipal adopte les tarifs ci-après

3,00%	2011	PARTICULIERS		ASSOCIATIONS		ENTREPRISES	
		COM	EXT	COM	EXT	COM	EXT
	A+GS+PS+O	278 €	411 €	211 €	388 €	377 €	452 €
	A+GS+O	233 €	350 €	188 €	333 €	323 €	420 €
	A+PS+O	188 €	288 €	167 €	278 €	278 €	399 €
	A+GS+PS	221 €	333 €	144 €	299 €	299 €	422 €
	A+GS	188 €	288 €	122 €	278 €	278 €	388 €
	A+PS	167 €	249 €	111 €	221 €	221 €	355 €

## 4. ENFOUISSEMENT DES RESEAUX – QUARTIER DE LESIVY

Conformément au projet de mandat, l'étude de l'enfouissement des réseaux du quartier de Lésivy a été réalisée, dans la continuité de ce qui a déjà été fait au Kef et sur la route de Lésivy. Le montant global du projet, comprenant le réseau basse tension, l'éclairage public, le réseau téléphonique, les fourreaux pour la fibre optique, s'élève à 143 318.90 € HT.

Des financements peuvent être obtenus par le Syndicat d'Electrification, les fonds PAMELA, FACE, SDEF. La part communale serait ainsi de l'ordre de 66 510 €. Il est à noter que la somme de 30 000 € est déjà provisionnée au Budget 2010 et que le programme d'enfouissement de la route de Lésivy dégage une disponibilité de 9 000 €. La provision complémentaire serait ainsi de l'ordre de 30 000 € environ.

Il est rappelé que le projet de mandat comporte également l'enfouissement des réseaux des rues des Alouettes et Duguesclin. Les études seront demandées en 2011 pour une réalisation en 2012/2013. Il conviendra de s'assurer qu'au préalable des travaux souterrains ne seront pas à réaliser et, si c'était le cas, de les coordonner dans la mesure du possible avec l'enfouissement des réseaux.

Le Conseil municipal, par 14 voix pour (1 abstention : H. Léal)

- Approuve le projet de réalisation des travaux de mise en souterrain BT, EP et téléphone pour un montant de 143 318.90 € HT
- Accepte le plan de financement proposé
- Sollicite les subventions pour la basse tension, du Syndicat Départemental d'Energie du Finistère au titre du FACE, SDEF et PAMELA
- Sollicite l'inscription des travaux au programme 2011 du Syndicat d'Electrification de Lesneven
- Décide de réaliser ce programme d'opération en 2011.

## TARIFS ASSAINISSEMENT

Il est proposé de majorer de 3 % les tarifs de la redevance assainissement. Dans l'ensemble, compte tenu de la stabilité du prix de l'eau pour ce qui concerne la part fermière, l'évolution globale du coût de l'eau et de l'assainissement sera d'environ 2 %.

Le Conseil municipal adopte le tarif de 1.70 € le mètre cube.

## AUTRES TARIFS

Il est proposé d'appliquer une majoration de 2 %. Le Conseil municipal adopte les tarifs ci-après :

	2011
<b>PHOTOCOPIES = 0,20 € (A4) - 0,30 € (A3)</b>	
<b>LOYER - Hectare</b>	144,62 €
<b>ASSAINISSEMENT</b>	
redevance par m3	1,70 €
<b>CIMETIERE</b>	
concession simple -15 ans	48 €
concession simple -30 ans	139 €
concession double -15 ans	100 €
Concession double - 30 ans	299 €
Caveau simple (1 place) sans concession)	1 253 €
Caveau double (2 places) sans concession)	2 074 €
Columbarium avec la concession - 15 ans	453 €
Columbarium avec la concession - 30 ans	566 €
Columbarium avec la concession - 50 ans	680 €
<b>DIVERS</b>	
Arbre de Noël	6,48 €
Classe de neige, nature, pédagogique (activité périscolaire - 1/3 effectif, 5j maximum)	4,08 €

## 6. FIXATION D'UN TARIF POUR LES VERIFICATIONS DE CONFORMITE DES RACCORDEMENTS A L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Il est de plus en plus fréquemment demandé par les notaires un certificat de conformité du raccordement de l'assainissement collectif en cas de mutation d'un bien. Cela implique un contrôle sur place par un agent communal.

Sur proposition de la Commission des finances, il est proposé d'instaurer une redevance de 100 € pour cette prestation.

Le Conseil municipal adopte le montant de 100 € pour cette prestation.

## 7. FISCALITE : ABATTEMENT DE 10 % EN FAVEUR DES PERSONNES HANDICAPEES OU INVALIDES

La Loi permet désormais aux communes d'instaurer un abattement de 10 % sur la valeur locative du logement occupé, en faveur des personnes handicapées ou invalides. Le Conseil municipal décide d'instaurer cet abattement sur la commune.

## 8. CONSTRUCTION DE L'ECOLE - FORFAIT DEFINITIF DE MAITRISE D'ŒUVRE

Compte tenu de l'évolution du projet en cours d'études (dimensionnement du chauffage pour une extension future, augmentation des surfaces, aménagement des classes existantes) l'enveloppe prévisionnelle au stade Avant Projet Définitif est de 720 000 €. Le Forfait définitif de rémunération devient donc ainsi de 62 640 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'Avenant N°1 du marché de maîtrise d'œuvre en conséquence.

## 9. LOTISSEMENT DE KRAVEL - FORFAIT DEFINITIF DE MAITRISE D'ŒUVRE

Compte tenu de l'évolution du projet en cours d'études, l'enveloppe prévisionnelle au stade Avant Projet Définitif est de 1 106 700 €. Le Forfait définitif de rémunération devient donc ainsi de 47 468,20 € HT.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'Avenant N°1 du marché de maîtrise d'œuvre en conséquence.

## 10. AMENAGEMENT DU CABINET INFIRMIER ET CONSTRUCTION D'UN LOGEMENT SOCIAL

### A-CONFIRMATION DE LA TRANCHE CONDITIONNELLE, DE LA MISSION COMPLEMENTAIRE OPC ET DU DIAGNOSTIC THERMIQUE ET SIMULATION THERMIQUE

L'étude de faisabilité est réalisée et s'avère concluante. Conformément aux dispositions du marché de maîtrise d'œuvre, il est décidé de réaliser la simulation thermique, de confirmer la tranche conditionnelle, la mission optionnelle OPC et le diagnostic thermique, de lancer les consultations, retenir l'offre la plus avantageuse et signer les marchés avec les organismes retenus, rechercher un coordinateur SPS, un bureau de contrôle et souscrire une assurance dommage ouvrage.

## 11. RECENSEMENT DE LA POPULATION

Un recensement général de la population aura lieu du 20 janvier au 19 février 2011.

Il conviendra pour cette période de recruter trois agents recenseurs.



## INFOS UTILES

### **LE CENTRE DE LOISIRS ouvre les mercredis !! et toujours pendant les vacances scolaires !!**

Les horaires d'ouverture sont de 7 h 30 à 18 h 30 pour les enfants de 3 à 12 ans.

Pour tout renseignement ou inscriptions contacter Kristell MARCHAL par email : [kristell.marchal@epal.asso.fr](mailto:kristell.marchal@epal.asso.fr) ou directement le mercredi à la Maison des Bruyères (☎ 02.98.20.24.78).

### **PROTECTION DES COMPTEURS D'EAU**

Protection contre le gel : N'oubliez pas de protéger votre compteur d'eau contre le gel par des matériaux isolants. Il est rappelé, en effet, que la protection du compteur d'eau est à la charge de l'abonné. En cas de détériorations, les frais (pose et compteur) seront facturés à l'abonné.

### **INVENTAIRE DES ZONES HUMIDES**

Dans le cadre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) du Bassin de l'Elorn, un inventaire des zones humides doit être réalisé sur les communes du territoire concerné.

Sur ST-DIVY, l'étude est en cours par le Syndicat de Bassin de l'Elorn.

Le projet de cet inventaire est à disposition du public à la Mairie où il peut être consulté **du 10 février au 10 mars 2011**.

### **BILAN ENERGETIQUE DE LA COMMUNE**

Une analyse des consommations d'énergie et d'eau a été commandée par la commune à Energence. Le bilan est présenté en séances.

La consommation d'énergie en Kw/h a baissé de 6 % en 3 ans mais la dépense a augmenté de 2,2 % dans le même temps (dont 1,7 % en 2008).

La consommation électrique diminue tandis que celle du gaz augmente. Il en est de même pour les dépenses.

L'électricité représente 41 % et le gaz 45 % de la consommation. Les carburants représentent 16 %.

Pour ce qui est des dépenses, l'électricité représente 59 %, le gaz 32 % et le carburant 9 %.

La part carburant demeure stable, la part éclairage public diminue, malgré l'augmentation du nombre de points lumineux. Elle représente 21 300 € en 2009.

La part bâtiment ainsi que la part carburant est aussi en baisse.

Pour ce qui est des bâtiments on a obtenu une baisse de consommation de 5,8 % en 3 ans malgré une rigueur climatique 2009 élevée (+ 11 %).

Les équipements scolaires représentent 29 % de la consommation, les équipements sportifs 28 %, les équipements culturels 23 %, l'église 5 % et la mairie 4 %.

On observe une consommation très importante (54 836 Kw/h) dans le nouveau bâtiment de la cantine-garderie, consécutive aux gros problèmes générés par la chaudière.

La consommation d'énergie pour l'éclairage public a baissé de 18 % en 3 ans, conséquence d'une meilleure adaptation aux besoins et de la mise en place de lampes moins énergivores.

### **Les principaux consommateurs d'énergie sont dans l'ordre:**

La cantine-garderie, la salle de sports, la salle polyvalente, les véhicules communaux (tracteurs), l'école Jean de la Fontaine, l'éclairage public, les vestiaires, l'église, la mairie, la maison des Bruyères.

### **Consommation d'eau**

On constate une baisse de 25 % en 3 ans en quantité et 12 % en prix, avec toutefois une augmentation à la salle de sports.

### **Actions à mener**

- Modifier les contrats EDF à la Mairie
- Poser des variateurs de vitesse de la ventilation des bâtiments
- poser des sous compteurs électriques et gaz afin de mieux surveiller et maîtriser les consommations
- Sensibiliser les utilisateurs
- Régler le problème de la cantine-garderie

### **HORAIRE DE LA DECHETTERIE DE ST-ELOI**

Horaire d'hiver du 1<sup>er</sup> novembre au 28 février 2011 du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h 30

### **COLLECTE DES ORDURES MENAGERES**

La Communauté de Communes rappelle que les bacs destinés à la collecte des ordures ménagères doivent être conformes aux normes en vigueur afin de permettre leur manutention par les camions bennes. Des bacs normalisés sont en vente auprès du service Environnement de la Communauté de Communes à St-Ernel à Landerneau au prix de 26 € pour un bac de 120 litres - 35 € pour un bac de 240 litres

On en trouve aussi dans les magasins spécialisés. Dans ce cas, il faut s'assurer qu'ils sont conformes aux normes EN 840-1 à EN 840-6.

### **CARS DE L'ELORN**

Modifications horaires ligne régulière 42 St-Divy/Collèges Guipavas

Depuis le 3 janvier, le départ de St-Divy (bourg) se fait à 7 h 50 et non plus à 7 h 55.

## SANTE & SOCIAL

DATES WE	PHARMACIES LANDERNEAU du Samedi 9 h 30 à 20 h et Dimanche de 9 h 30 à 20 h
05.02	LACOSTE – 2 Quai de Léon
13.02	S CORRE-JOULLAT 32 quai de Léon D DEROFF – Plounéventer
20.02	MOIGN – 82 rue Fontaine Blanche
27.02	LEMOINE 15 Place Gal de Gaulle

En cas d'urgence, de nuit ou de week-end, il faudra appeler le 15, pour avoir les coordonnées du médecin de garde, ou organiser les secours

### **CABINET PARAMEDICAL- 8 rue Stréat Névez**

**Masseurs kinésithérapeutes** : MEYTRAUD-LANNUZEL

Sandrine – BOUCHER Xavier – PANELAY Mathieu

☎ 02.98.20.33.33 tous les jours - urgences respiratoires le WE

**Infirmiers** : LE GALL Yolande – GUILLOU Bernard

☎ 02.98.20.33.40 - tous les jours

**Pédicure podologue** : COMPAGNON Audrey

☎ 02.98.20.38.91 tous les jours sauf WE

**Sophrologue – sophro-analyste** : SAEZ Melody

☎ 09.51.19.15.19 – mail : douce-ame@hotmail.fr

## VIE PAROISSIALE

**MESSES** : 6 et 20 février à St-Thonan

### **CATECHESE**

➤ **Samedi 12 février à St-Divy**, temps fort aux lieux et heures habituels.

➤ **Messe des familles : Dimanche 13 février à Pencran**, avec Pencran/Dirinon

## VIE ASSOCIATIVE

**L'ECOLE STE MARIE** organise son traditionnel **Kig ha Farz** le **dimanche 6 février** à partir de 12 h.

Vous pouvez d'ores et déjà faire vos réservations. Le prix est de 11 € par adulte et de 5 € par enfant (4 à 12 ans) avec un apéritif offert. Ambiance familiale et conviviale assurée. Réservations souhaitées **avant le mercredi 2 février** en téléphonant au ☎ 02.98.20.20.58 (Claudie EOZENO) ou au ☎ 02.98.20.25.70 (Christelle LE DENN) ou en remplissant le coupon ci-dessous et en le déposant dans la boîte aux lettres de l'école.

M. ou Mme.....

souhaite réserver pour le kig ha farz du **dimanche 6 février**

- Kig ha farz adulte..... x 11 € =-----

- Kig ha farz enfant..... x 5 € =-----

- Jarret-frites adulte..... x 10 € =-----

- Kig ha farz à emporter..... x 10 € =-----

- Jambon-frites adulte..... x 10 € =-----

- Jambon-frites enfant..... x 5 € =-----

### **COURIR A ST-DIVY** **Foulées pédestres 2011**

Les 18èmes Foulées Pédestres de St-Divy auront lieu le **dimanche 20 février**. Comme les éditions précédentes, les épreuves s'étaleront au cours de l'après midi.

#### **L'animation Jeunes**

Dès 13h30, les minimes (nés en 96-97) partiront les premiers pour un circuit de 3 500 m, en général très peu de participants sont au départ de cette épreuve, nous les espérons plus nombreux ; à 13h50, les benjamins(es) (98-99) prendront le relais pour un périple de 2 800 m ; suivront les poussins(es) (2000-2001) à 14h10 pour un parcours de 1 400 m, enfin les Babys nés en 2002 et après s'élanceront à 14h20 sur une petite boucle de 450 m, jusqu'au kef à allure contrôlée et retour vers le bourg sous les applaudissements des parents.

#### **Place aux plus grands pour le Challenge de l'Elorn**

La course courte (6,3 kms) réservée aux cadets, seniors et vétérans partira à 14h30 en face de l'Orée du Bourg pour une boucle descendant sur Kernévez et retour sur la montée de Kéravel. Enfin, l'épreuve phare partira à 15h30 sur le circuit de 15 kms avec une première boucle vers Guipavas et trois passages dans le bourg, la descente de Kernévez et retour par Kéravel. Cette course est première étape du Challenge de l'Elorn et nombreux sont les sportifs de haut niveau qui viennent y engranger leurs premiers points, sachant que ce challenge compte 11 épreuves et qu'il faut en faire au moins 6 pour être classé.

Tous les participants recevront une récompense. Le certificat médical est obligatoire avec la mention « sans contre indication à la course à pied en compétition » pour toutes les inscriptions qui peuvent se faire dès à présent au ☎ 02.98.20.24.18 ou au ☎ 02.98.02.44.07 ou par internet : elornchallenge.com

### **BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE - AMIS LECTURE**

Réunion mensuelle le mardi 1<sup>er</sup> février à 20 H 30

Mardi : 17 h 30 - 18 h 30	Mercredi : 10 h 30 - 11 h 30
01.02 → LE BEC	02.02 → TANGUY
08.02 → LE GALL M.J	09.02 → DURIF
15.02 → KERMARREC	16.02 → DORVAL
22.02 → LE BEC	23.02 → PETERS/ROZEC
Vendredi : 17 h 30 - 18 h 30	Samedi : 11 h 00 - 12 h 00
04.02 → FEREC	05.02 → LE GOFF
11.02 → GUILLERM/KERVAREC	12.02 → DORVAL
18.02 → LE GALL A.	19.02 → MESMEUR
25.02 → LAOT	26.02 → LE BORGNE

### **MARCHE AVEC NOUS**

Départ à 14 h du Bourg de ST-DIVY.

Date	lieu
06.02	KERSAINT PLABENNEC
13.02	PLOUDANIEL LANGAZEL
20.02	GOULVEN
27.02	PLOUDANIEL

**LE CLUB DES GENETS** tiendra son **assemblée générale** le **mercredi 9 février** à 10 h 15 au foyer club.

Tous les adhérents et les futurs adhérents, qui voudront bien se joindre à nous, sont invités. A l'issue de la réunion, un apéritif sera offert à tous les participants.

Les cotisations seront perçues (17 €) ainsi que le règlement du repas qui aura lieu à Guipavas. Inscription du repas au plus tard le **mercredi 2 février** au Club ou au ☎ 02.98.20.20.19

### **L'Association Laïque des Parents d'Elèves de l'école Jean de la Fontaine**

a le plaisir de vous annoncer qu'elle organise **une foire à la puériculture et aux jouets** le **13 février 2011** à la salle du Valy Lédan. Ouverture de 9 h à 18 h. Restauration sur place. Le mètre linéaire est de 3,50 €. Renseignements pour les inscriptions au ☎ 06.79.48.28.37 ou ☎ 06.12.05.65.41.

### **THEATRE OXYGENE**

Nous vous proposons du **7 au 9 mars inclus**, un **stage de théâtre** animé par Pascal PERON, metteur en scène de la Fonderie théâtrale de Landerneau. Ce stage s'adresse aux enfants de 6 à 12 ans. Tarif du stage : 40 € - Nombre de place limité - Salle polyvalente du Valy Lédan de 14 h à 17 h à ST-DIVY. Contacts pour les inscriptions : Christine Meunier ☎ 02.98.20.33.20 - Isabelle Kerneis ☎ 02.98.20.23.03

## PETITES ANNONCES

### ➤ **Bénévole auprès d'un enfant AUTISTE**

Je **recherche des jouets** dont vos enfants n'en veulent plus (jeux d'éveil, éducatif, société, ballon de foot, basket, raquettes de ping pong et balles, skate board, etc... Merci pour lui. Vous pouvez me joindre au ☎ 02.98.20.29.13

➤ **A vendre** cause déménagement, tronçonneuse électrique "JOUSE RAD", taille haie électrique 500 w. PEUGEOT, boîte douilles "FACOM" complète (du 10 au 32), barbecue "WEBER", une échelle aluminium de 5,50 m : le tout en bon état ☎ 06.68.14.88.15

- **Recherche maison ou appartement** sur St-Divy et alentours – Loyer maximum : 550 € ☎ 06.45.58.00.29
- **A vendre plusieurs m<sup>3</sup> de bois de différentes essences** (pas de résineux), longueur bûche de 27 à 30 cm, diamètre 10 à 15 cm, prix à voir sur place si intéressé. ☎ 06.80.06.94.89 ou ☎ 02.98.20.30.67 le soir
- **A vendre Meuble TV Louis Philippe** avec porte du haut coulissante, dessus relevable et plateau tournant. Prix à voir sur place si intéressé. ☎ 06.80.06.94.89 ou ☎ 02.98.20.30.67 le soir
- **A vendre salle à manger Louis Philippe** comprenant un living en 2 parties : Buffet 4 portes et 4 tiroirs – vaisselier avec 2 vitrines et bar central – longueur 2,34 m, largeur 50 cm, hauteur : 2,10 m - ☎ 06.80.06.94.89 ou ☎ 02.98.20.30.67 le soir
- **A vendre une table Louis Philippe** avec 2 rallonges et 4 chaises – Longueur : 2,06 m – diamètre : 1,16 m – Prix à voir sur place si intéressé - ☎ 06.80.06.94.89 ou ☎ 02.98.20.30.67 le soir

### **OBJETS TROUVES (disponibles en Mairie)**

Une écharpe, une casquette chaude, 2 trousseaux de clés, un chapeau, un portefeuille

## DIVERS

**LE COLLEGE-LYCEE ST-SEBASTIEN et le LYCEE ST-JOSEPH à LANDERNEAU** organisent des journées "portes ouvertes" le **vendredi 18 février** de 17 h à 20 h et le **samedi 19 février** de 9 h à 13 h.

### **COMITE DES FETES DES COMPAGNIES DE GENDARMERIE DE BREST ET LANDERNEAU**

L'association départementale de Brest vous convie à son **loto annuel** qui se tiendra le **dimanche 6 mars** à partir de 14 h à la salle de St-Ernel à Landerneau. Venez nombreux !

### **LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE LANDERNEAU-DAOULAS** recrute 6 agents d'accueil touristique saisonniers pour l'été 2011.

Ouverts à toute personne âgée de 18 ans au moins au 1<sup>er</sup> janvier 2011, ces postes sont à pourvoir à la Maison du Tourisme à Landerneau, ainsi que pour les points d'informations touristiques de Daoulas, La Roche Maurice et La Martyre.

Missions : Accueil et renseignement du public (français et étranger).

Compétences demandées : Aisance relationnelle, maîtrise de langues étrangères, connaissances en patrimoine, connaissances sur le territoire

Durée du contrat : du 04 juillet au 31 août 2011

Temps de travail hebdomadaire : 35 h

Date limite de réception des candidatures : **Vendredi 15 avril 2011**

Pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez contacter Sophie Louarn au ☎ 02.98.21.37.67 ou par email : tourisme.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

Les candidatures (CV et lettre de motivation) sont à adresser à : Monsieur le Président - Communauté de Communes du Pays de Landerneau-Daoulas - 59, rue de Brest - BP 849 – 29208 LANDERNEAU cedex ou par email : personnel.cc@pays-landerneau-daoulas.fr

### **LES SEMELLES KERSAINTAISES un vide-greniers le 13 février 2011**

Les Semelles Kersaintaises organisent un **vide-greniers** (puces, jouets et jardins). La manifestation aura lieu à l'**espace Kreiz-Kêr de Kersaint-Plabennec** de 9h30 à 17h30. L'entrée pour les plus de 12 ans est fixée à 1,50 €. Le tarif d'une table exposant revient à 3,50 €. Une buvette et une petite restauration sera proposée sur place. Pour tous renseignements ou demande d'inscription, merci de téléphoner au ☎ 02.98.37.71.42 ou ☎ 06.18.90.09.79.

~~~~~